

PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection
des populations
Service prévention des risques techniques

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande du 23 juin 2009 de Monsieur Laurent Bouet, directeur de la cave de Bonnieux, pour le compte de la SCA « cave des vigneron de Bonnieux » à 84480 Bonnieux dont le siège social est situé quartier de la gare à Bonnieux, pour son site situé à la même adresse, en vue de la régularisation administrative de l'ensemble des installations et du traitement des effluents par épandage au titre de la rubrique 2251 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.(Préparation et conditionnement de vins)

Les activités de cette installation sont répertoriées à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement aux rubriques 2251,2260-2; 2920-2-b, 1131-3-c, 253, 1510 et 1530 de la nomenclature des installations classées.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Bonnieux du mercredi 30 mai 2012 au lundi 2 juillet 2012.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Laurent Bouet agissant en qualité de directeur du site situé quartier de la gare à Bonnieux(84480).

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact seront déposées à la mairie de Bonnieux et seront tenues à la disposition du public, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture habituels de la mairie.

Monsieur Gérard CHAMPEL, désigné par la présidente du tribunal administratif de Nîmes, en qualité de commissaire enquêteur, recevra les déclarations des tiers en mairie de Bonnieux, aux dates et heures ci-après :

- mercredi 30 mai de 9 H 00 à 12H 00
- vendredi 8 juin de 9 H 00 à 12 H 00
- vendredi 15 juin de 9 H 00 à 12 H 00
- mercredi 20 juin de 9 H 00 à 12 H 00
- lundi 25 juin de 14 H 00 à 17 H 00
- lundi 2 juillet de 14 H 00 à 17 H 00

Celles-ci pourront lui être adressées par correspondance à l'adresse suivante : mairie de Bonnieux - - Hôtel de ville - Avenue des Tilleuls - Monsieur le commissaire enquêteur « SCA Cave des vigneron de Bonnieux » - 84 480 BONNIEUX -

Toute personne pourra prendre connaissance à la Mairie de Bonnieux, à la direction départementale de la protection des populations – Cité administrative – Bâtiment 1 – Entrée A - 84 905 Avignon cedex 9, et sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.pref.gouv.fr/>) du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant un durée d'un an.

A l'issue de la procédure, la décision sera soit un arrêté préfectoral d'autorisation, le cas échéant assorti des prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté du 3 mai 2000 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique 2251 (Préparation, conditionnement de vin, la capacité de production étant supérieure à 20 000 hl/an), soit une décision de refus.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Bonnieux, ainsi que dans le voisinage de l'installation, ainsi que sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.pref.gouv.fr/>)